



Des coteaux de Monclar aux collines du Rouergue, du Quercy Blanc et du Causse de Caylus aux Gorges de l'Aveyron, le Pays Midi-Quercy se caractérise par une forte diversité de sols, de milieux naturels et d'édifices qui constituent son patrimoine, sa richesse et révèlent la singularité de ses paysages.

Nombre de ces éléments présentent une valeur reconnue sur le plan écologique, paysager, architectural, bâti, urbain ou historique - sites Natura 2000, zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (telles que la vallée de l'Aveyron ou le cirque de Bône), châteaux, bastides, villages fortifiés...

D'autres espaces participent aussi à la construction de l'identité du territoire et à l'évolution de ses paysages. Il s'agit par exemple des hameaux, des nouveaux quartiers d'habitat, des zones d'activités économiques, des espaces agricoles, du maillage végétal (haies, ripisylves, bois, arbres rois) et minéral (murets de pierre, clôtures...), du patrimoine bâti rural (moulins, lavoirs, pigeonniers, gariottes...), des itinéraires de découverte et des infrastructures de communication.

Conscients de la qualité du patrimoine naturel et culturel de ce territoire, les élus et les acteurs socio-économiques du Pays ont souhaité élaborer une charte paysagère pour :

- mieux connaître les caractéristiques des paysages, les fondements de son identité sur la base d'un *Diagnostic partagé*,

- définir un projet de paysage de référence pour le Pays, les inter-communalités et les Communes qui le composent. A cette fin des *Enjeux* et une *Stratégie* ont été identifiés. Celle-ci est plus précisément exposée dans quatre *Plans de paysage*,

- faciliter l'application de ce projet conçu pour le long terme en complétant les outils de connaissance et d'aide à la décision par des recommandations thématiques, regroupées dans une *Boîte à outils*.

La démarche proposée vise à maintenir et à développer la qualité globale de ce territoire, ses capacités d'accueil, d'attractivité et de cohésion, en préservant les paysages, en les mettant en valeur et en accompagnant leurs évolutions - qu'il s'agisse de paysages « naturels », agricoles, urbains, de « grands paysages » ou de paysages du quotidien.

Cette charte paysagère a été élaborée entre 2003 et 2004 sur la base d'une démarche participative associant les Communes, les Communautés de Communes et le Syndicat Mixte du Pays, les acteurs de la vie locale réunis au sein du Conseil de Développement, un groupement d'architectes-paysagistes et d'urbanistes, les représentants d'administration, de milieux professionnels concernés et des habitants.

Ils ont pris part à l'élaboration de ces documents à travers des questionnaires, des visites de découverte, des ateliers de travail, des comités techniques et comités de pilotage.

Cette charte paysagère s'adresse à tous. Chacun peut contribuer à préserver, à maintenir ou à mettre en valeur des paysages de qualité. Nous avons donc souhaité que ces documents soient accessibles à un large public. Ensemble, dans l'esprit d'un développement durable, poursuivons cette démarche en faveur des paysages et du patrimoine pour demain.



Jean CAMBON
Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy